

AIDE AUX APPRENTI.ES

Campagne 2025-2026 - Passage du Permis de conduire B

La Région Nouvelle Aquitaine propose aux jeunes en insertion professionnelle, comme les apprenti-es, de bénéficier d'une aide financière pour le financement du Permis B.

Quand ?

➔ Jusqu'au 07 septembre 2026

Pour qui ?

Pour faire votre demande, vous devez :

- Avoir entre 17 et 25 ans révolus
- Avoir un diplôme de niveau Bac ou inférieur **en 2025 obtenu en Nouvelle Aquitaine** :
 - Baccalauréat Professionnel (Bac pro et Bac Pro Agricole)
 - Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP et CAP Agricole)
 - Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP et BEP Agricole)
 - Brevet Professionnel (BP et BP Agricole)
 - Mention Complémentaire aide à domicile (MC)
 - Titres Professionnels (TP) ou Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) enregistrés dans le Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP) de niveau Bac ou inférieur.
- Être en insertion professionnelle – contrat d'apprentissage – **depuis au moins 2 mois après l'obtention du diplôme**
- Avoir un revenu par part fiscale¹ inférieur à 12 001 € :

Tranches	Revenus/part fiscale	Montant de l'aide
Tranche 1	< 9 700€	700€
Tranche 2	entre 9 701 € et 12 000 €	300€
Le revenu par part fiscale des apprenti-es doit être inférieur à 12 001 €		

¹ Le revenu par part fiscale est le revenu total annuel de votre foyer (vous ou votre famille), divisé par le nombre de parts. Ce nombre dépend du nombre de personnes à charge. Ce calcul est utilisé pour attribuer certaines aides.

Comment ?

➔ RDV sur la page :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/aide-au-passage-du-permis-de-conduire-b>

Contacts :

➔ Service Relation aux Usagers Direction de la jeunesse et de la citoyenneté
05 49 38 49 38
Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption